1. Généralités / Validité

Toutes nos commandes, livraisons et prestations sont exclusivement soumises aux présentes conditions générales de vente et de livraison. En passant commande et en acceptant la marchandise commandée, l'acheteur reconnaît ces conditions comme contraignantes.
Les présentes conditions générales de vente et de livraison prévalent sur les conditions d'achat éventuellement contraires de l'acheteur. Les conditions d'achat de l'acheteur ne s'appliquent que si et dans la mesure où nous les avons acceptées par écrit dans le détail.
Si une disposition des présentes conditions générales de vente et de livraison s'avérait totalement ou partiellement invalide, cette disposition serait remplacée par une nouvelle disposition se rapprochant le plus possible de son objectif juridique et économique.

2. Conclusion du contrat

Toutes nos offres sont sans engagement et non contractuelles jusqu'à la confirmation de commande. Notre confirmation de commande ou l'exécution de la commande par nos soins vaut acceptation de la commande. Les accords verbaux ne sont valables qu'après notre confirmation écrite. Les informations figurant dans les listes de prix et les brochures, en particulier celles de nature technique, ne sont pas contraignantes, sauf si elles ont été expressément désignées comme telles. Elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. En cas de livraison à court terme, la facture émise peut remplacer la confirmation écrite.

3. Offres

Les offres et devis sont toujours sans engagement. Nous nous réservons le droit de modifier les prix, les conditions de livraison et de paiement, les constructions, les dimensions, les désignations et les illustrations, même sans notification préalable. Les offres non confirmées sont susceptibles d'être vendues entre-temps.

4. Livraison et expédition

4.1 Clients commerciaux en Suisse

Pour les achats fermes d'une valeur minimale de CHF 1'000.--, nous livrons CPT (Incoterms 2020). Pour les commandes d'une valeur totale inférieure à CHF 1'000.--, une participation aux frais d'expédition est facturée. Pour les montants inférieurs à CHF 50.--, un supplément pour quantité moindre de CHF 20.-- est facturé en sus. Les frais pour les livraisons express et rapides sont facturés séparément.

La TVA n'est pas comprise dans nos prix et est facturée séparément.

4.2 Clients commerciaux à l'étranger

Les envois à l'exportation sont livrés FCA Bischofszell (Incoterms 2020). Pour les commandes d'une valeur totale inférieure à CHF 500.--, nous facturons un supplément de traitement de CHF 60.-- (autres devises selon le cours du jour). Les livraisons partielles sont autorisées.

4.3 Clients privés (commandes en ligne)

La livraison est effectuée en Suisse et au Liechtenstein. Les livraisons vers d'autres pays sont exclues. À partir d'une valeur marchande de CHF 50.--, la livraison est gratuite.
Pour une valeur marchande inférieure à CHF 50.--, les frais d'expédition suivants sont facturés :
– jusqu'à 2 kg : 10,50 CHF
– jusqu'à 10 kg : CHF 13.50

Tous les prix s'entendent TVA comprise.

5 Conditions de paiement

5.1 Clients professionnels

Sauf accord écrit contraire, les factures sont payables à 30 jours à compter de la date de facturation, sans escompte, net au comptant. À l'expiration du délai de paiement, l'acheteur est en défaut de paiement sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires peuvent être facturés au taux d'intérêt habituel de notre banque principale pour les comptes courants négatifs. Les éventuels frais d'escompte et d'encaissement sont à la charge de l'acheteur. La retenue ou la compensation avec le prix d'achat par l'acheteur n'est pas autorisée. En cas de non-respect des obligations de paiement ou de doutes quant à la solvabilité de l'acheteur, nous nous réservons le droit d'effectuer la livraison contre remboursement ou paiement anticipé.

5.2 Clients privés (commandes en ligne)

Les clients privés passent commande via la boutique en ligne MAX HAURI. La commande n'est traitée qu'après réception du paiement.
Les modes de paiement suivants sont disponibles :
– TWINT
– PostFinance
– Carte de crédit (Mastercard et VISA)
La livraison de la marchandise sur facture n'est pas possible pour les clients privés.
Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

6. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués sont sans engagement et sous réserve d'une livraison correcte et dans les délais par nos partenaires de distribution. Le dépassement du délai de livraison ne donne pas droit à l'acheteur de résilier le contrat ni de refuser la livraison. Les demandes de dommages-intérêts de l'acheteur sont exclues dans tous les cas, sauf en cas d'intention illégale ou de négligence grave.

7. Transport / Transfert des profits et risques

Le transport s'effectue aux frais et aux risques de l'acheteur. L'assurance contre les dommages de toute nature incombe à l'acheteur.
Les profits et les risques sont transférés à l'acheteur au plus tard au moment du départ des livraisons de notre usine.
Si l'expédition est retardée à la demande de l'acheteur ou pour d'autres raisons dont Max Hauri AG n'est pas responsable, les risques sont transférés à l'acheteur à la date initialement prévue pour la livraison départ usine Max Hauri AG. À partir de ce moment, les livraisons sont stockées aux frais et aux risques de l'acheteur.

8. Tolérances de quantité / couleur

Livraisons excédentaires ou insuffisantes avec ajustement de prix correspondant pour les fabrications spécifiques au client : jusqu'à 500 unités 10 %, jusqu'à 1000 unités 5 %, plus de 1000 unités 3 %. Des écarts dans la qualité des matériaux, la couleur et la finition sont possibles et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

9. Contrats et commandes sur appel

Ils doivent être expressément convenus et ne sont valables que si la livraison sur appel est confirmée par écrit par nos soins. Dans tous les cas, les articles doivent être achetés au plus tard à la fin de la durée contractuelle convenue. Après expiration de ce délai, nous sommes en droit de livrer la marchandise ou de la facturer.

10. Garantie / responsabilité pour les défauts et autres obligations

Le vendeur n'est responsable des défauts que comme suit :

a) L'acheteur doit vérifier la quantité, la qualité et les caractéristiques garanties de la marchandise reçue immédiatement après son arrivée. L'acheteur doit nous signaler par écrit les défauts apparents ou détectables lors de l'essai dans un délai de 8 jours après réception de la marchandise, et les défauts cachés dans un délai de 5 jours après leur découverte. Il est indispensable d'indiquer le numéro du bon de livraison.
b) En cas de réclamations justifiées, le vendeur procède, à sa discrétion, à la réparation de la marchandise défectueuse ou à son remplacement.
c) Pour permettre la réparation du défaut, l'acheteur doit accorder au vendeur le temps et l'occasion nécessaires, à sa discrétion, notamment en mettant à sa disposition l'objet faisant l'objet de la réclamation ou un échantillon de celui-ci, faute de quoi la garantie devient caduque.
d) Si le vendeur laisse passer un délai supplémentaire raisonnable qui lui a été accordé sans remédier au défaut ou fournir un remplacement, l'acheteur a le droit, à sa discrétion, d'exiger l'annulation du contrat (résiliation) ou une réduction du prix d'achat (réduction).
e) En cas de modifications ou de travaux de réparation effectués de manière inappropriée par l'acheteur ou des tiers , la responsabilité pour les conséquences qui en résultent est annulée.
f) Le délai de garantie pour toutes les livraisons est de 24 mois à compter de la date de livraison. En cas d'utilisation manifestement inappropriée, le droit à la garantie expire immédiatement.

En cas de défauts de quelque nature que ce soit sur les livraisons et prestations, l'acheteur ne dispose d'aucun droit ni recours autres que ceux expressément mentionnés au présent paragraphe 9.

Les demandes de dommages-intérêts de l'acheteur à l'encontre de Max Hauri AG pour faute lors de la conclusion du contrat, pour livraison défectueuse, pour violation d'obligations contractuelles accessoires et pour acte illicite sont exclues, sauf si elles sont fondées sur une intention délibérée ou une faute grave du vendeur ou de l'un de ses auxiliaires d'exécution. Cette limitation de responsabilité s'applique également à l'acheteur.

Ces droits expirent six mois après la réception de la marchandise par l'acheteur. Pour les marchandises qui sont renvoyées sans faute de la part du vendeur, celui-ci facture tous les frais qui lui sont occasionnés (par exemple, essai, réemballage, etc.), mais au minimum 15 % de la valeur nette de la marchandise. Les dommages dus au transport doivent être immédiatement signalés au transporteur, car nous ne pouvons être tenus responsables des dommages ainsi causés.

11. Responsabilité du fait des produits

- L'acheteur est tenu de traiter les produits livrés avec soin et de manière appropriée, de respecter strictement les éventuelles instructions d'utilisation et les prescriptions de sécurité nationales ou autres, et de ne pas effectuer d'utilisation de produits périmés.
- La responsabilité de Max Hauri AG est exclue dans le cadre autorisé par la loi.
- Si Max Hauri AG fait l'objet d'une réclamation de la part de tiers au titre de la responsabilité du fait des produits, l'acheteur indemnise et dégage Max Hauri AG de toute responsabilité dans la mesure où le dommage n'a pas été causé exclusivement par Max Hauri AG.

12. Lieu d'exécution et juridiction compétente/droit applicable

Le lieu d'exécution et le for juridique sont **Bischofszell.** Max Hauri AG est toutefois également en droit de poursuivre l'acheteur à son siège ou à son domicile.
Le droit applicable est le droit suisse, en particulier le Code suisse des obligations.

13. Version

Il s'agit de la version 7, créée le 01/01/2026.